

Table des matières

CA Mer 2023 délib	2
CA Parc 2023 délib	3
Mer 2023 affectation résultats	4
Note brève et synthétique CA 2023	6
Page signature CA Mer 2023	16
Page signature CA Parc 2023	19
Parc 2023 affectation résultats	22

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 24 février 2024

Sous la présidence de Monsieur Serge WEIL

Date de convocation : 14 février 2024
Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présents : 32
Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75
Nombre de voix membres présents : 42
Nombre de voix pouvoirs : 14

Etaient présents : Mmes EHRSTEIN, GLAD, LEDIG, LEHMANN, MARAJO-GUTHMULLER, MUCKENSTURM, PASTOR, WAECHTER,, MM. BALL, BERRON, BRUPPACHER, FRAIN, HELMER, HILT, HOFFSESS, HUBER, HUBERT, KLIPFEL, LENHARDT, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, MORQUE, PETER, PFEFFER, REICHHELD, STAATH, WAHL, WALTER, WEIL, WINDSTEIN, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes BAUER, DOH, GUILLIER, KERN, KOCHERT, WEY, MM. BUFFA, SCHMITT.

Voix : 56
Pour : 55
Contre : 0
Abstentions : 1

OBJET : Compte administratif 2023 – budget annexe de la Maison de l'Eau et de la Rivière

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,
VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,
VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,
VU le compte administratif 2023 du budget annexe de la Maison de l'Eau et de la Rivière,
Après que M. le Président se soit retiré,

Décision : Le Comité Syndical décide d'adopter le compte administratif 2023.

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	REALISE	RESTE A REALISER	REALISE
Dépenses	4.661,50 €	0,00 €	388.127,90 €
Recettes	2.145,44 €	0,00 €	361.641,11 €
Résultat de l'exercice	-2.516,06 €		-26.486,79 €
Résultat 2022	-8.850,55 €		-15.076,57 €
Résultat de clôture	-11.366,61 €		-41.563,36 €

Pour extrait conforme

Le Vice-Président,


Serge WEIL

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 24 février 2024

Sous la présidence de Monsieur Serge WEIL

Date de convocation : 14 février 2024
Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présents : 32
Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75
Nombre de voix membres présents : 42
Nombre de voix pouvoirs : 14

Etaient présents : Mmes EHRSTEIN, GLAD, LEDIG, LEHMANN, MARAJO-GUTHMULLER, MUCKENSTURM, PASTOR, WAECHTER,, MM. BALL, BERRON, BRUPPACHER, FRAIN, HELMER, HILT, HOFFSESS, HUBER, HUBERT, KLIPFEL, LENHARDT, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, MORQUE, PETER, PFEFFER, REICHHELD, STAATH, WAHL, WALTER, WEIL, WINDSTEIN, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes BAUER, DOH, GUILLIER, KERN, KOCHERT, WEY, MM. BUFFA, SCHMITT.

Voix : 56
Pour : 56
Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Compte administratif 2023 – budget principal

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,
VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,
VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,
VU le compte administratif 2023 du budget principal,
Après que M. le Président se soit retiré,

Décision : Le Comité Syndical décide d'adopter le compte administratif 2023.

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	REALISE	RESTE A REALISER	REALISE
Dépenses	3.338.094,24 €	0,00 €	3.803.021,13 €
Recettes	476.217,41 €	0,00 €	4.548.793,19 €
Résultat de l'exercice	-2.861.876,83 €		745.772,06 €
Résultat 2022	2.929.347,79 €		- 930.070,53 €
Résultat de clôture	67.470,96 €		-184.298,47 €

Pour extrait conforme

Le Vice-Président,

Serge WEIL

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 24 février 2024

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 14 février 2024

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 33

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 45

Nombre de voix pouvoirs : 14

Etaients présents : Mmes EHRSTEIN, GLAD, LEDIG, LEHMANN, MARAJO-GUTHMULLER, MUCKENSTURM, PASTOR, WAECHTER,, MM. BALL, BERRON, BRUPPACHER, FRAIN, HELMER, HILT, HOFFSESS, HUBER, HUBERT, KLIPFEL, LENHARDT, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, MORQUE, PETER, PFEFFER, REICHELDELD, STAATH, WAHL, WALTER, WEBER, WEIL, WINDSTEIN, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes BAUER, DOH, GUILLIER, KERN, KOCHERT, WEY, MM. BUFFA, SCHMITT.

Voix : 59
Pour : 59
Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Affectation des résultats du compte administratif 2023 – budget annexe de la Maison de l'Eau et de la Rivière

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,

VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU le compte administratif 2023 du budget annexe de la Maison de l'Eau et de la Rivière,

Après que M. le Président se soit retiré,

Décision : Le Comité Syndical :

- constatant que le compte administratif du budget annexe de la Maison de l'Eau et de la Rivière présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT délibération prise en 2023 sur les résultats 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-8.850,55 €		-2.516,06 €	-11.366,61 €
FONCT	-15.076,57 €		-26.486,79 €	-41.563,36 €

- que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, décide d'affecter le résultat comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	-41.563,36 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	- 41.563,36 €

Pour extrait conforme

Le Président,



Michaël WEBER



Note de présentation brève et synthétique du compte administratif 2023 Budget principal et budgets annexes

Parc Naturel Régional des Vosges du Nord/ Note synthétique compte administratif 2023 / Séance du 24 février 2024

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20240224-CA2023JAZZ-BF
Date de télétransmission : 05/03/2024
Date de réception préfecture : 05/03/2024

L'article L2313-1 du code général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 107 de la Loi NOTRe du 7 août 2015, prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre d'en saisir les enjeux.

Cette note répond donc à une obligation pour le Syndicat de Coopération pour le parc naturel régional des Vosges du Nord. Elle sera, comme les comptes administratifs, disponible sur le site internet du Parc.

Le compte administratif retrace la réalisation entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023 des dépenses et des recettes prévues dans le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives.

En lien avec la Trésorerie, les services du Sycoparc ont procédé à la vérification des comptes de gestion 2023. Il a été constaté que le compte de gestion et le compte administratif présentaient des résultats identiques.

Le compte administratif a été soumis par le Président au Comité Syndical qui l'a approuvé le 24 février 2024.

Les résultats seront repris au budget supplémentaire et décisions modificatives à venir.

LE BUDGET PRINCIPAL

Les opérations propres à l'exercice 2023 dégagent un excédent de fonctionnement de 745.772,06 € et un déficit d'investissement de 2.861.876,83 €, soit un déficit global de clôture de 2.116.104,77 €.

En intégrant les résultats comptables reportés des années antérieures (déficit de fonctionnement de 930.070,53€ et excédent d'investissement de 2.929.347,79 €) le déficit de fonctionnement se monte à 184.298,47 € et l'excédent d'investissement à 67.470,96 €.

Les résultats présentés, atypiques par rapport à ceux constatés dans d'autres collectivités, nécessitent quelques éclaircissements car sont étroitement liés aux modalités de fonctionnement et de financement du Sycoparc.

La section de fonctionnement du Parc intègre les crédits liés à la réalisation de la très grande majorité des projets portés par le Sycoparc. Ces projets ont des durées variables d'une à plusieurs années. Les dépenses liées aux opérations sont engagées dès la première année mais les subventions attendues en recettes sont versées après justification des dépenses et le solde après achèvement des opérations.

Il existe donc un décalage dans le temps entre le rythme des dépenses et celui lié à l'encaissement des recettes d'un projet. Ce phénomène est particulièrement marqué pour les opérations financées par des fonds émanant de l'Union Européenne. Le Parc portait de nombreux projets européens qui se sont achevés en 2022 et 2023.

Durant la mise en œuvre de ces projets les avances de trésorerie ont été conséquentes ce qui explique le résultat déficitaire 2022 de 930.070,53 €. L'année 2023 a permis de solder financièrement les opérations et donc de percevoir le solde des subventions liées aux différents projets, notamment le LIFE Biocorridors, ce qui justifie le résultat de clôture 2023 bénéficiaire.

De manière générale, les avances de trésorerie sont très conséquentes ce qui alimente le déficit de fonctionnement. La constatation des résultats de l'exercice au 31/12 de l'année contribue également à accentuer ce décalage puisque les actions s'achèvent généralement au 31/12 ce qui suppose qu'à cette date les dépenses appropriées sont toutes réalisées alors que les recettes ne seront encaissées que dans les mois suivants.

Le phénomène de rattrapage du déficit de fonctionnement, constaté en 2023, devrait de nouveau s'inverser en 2024 car nous entrons dans un nouveau cycle de programmation européenne. Aussi, de nombreux projets seront financés ces prochaines années par des fonds européens ce qui engendrera mécaniquement de fortes avances de trésorerie.

En section d'investissement, le fort déficit constaté est lié au crédit relais relatif aux travaux du château. Ce crédit d'un montant de 2.500.000 € a été remboursé au début de l'exercice 2023. Les recettes d'investissement constatée à la fin de l'exercice 2023 seront donc largement minorées en 2024 après remboursement du crédit relais.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement

CHAPITRES	PREVISIONS 2023	REALISATIONS 2023
011 – Charges à caractère général	1.615.134,49	999.491,64
012 – Charges de personnel	2.649.894,14	2.567.721,24
65 – Autres charges de gestion courante	96.597,62	86.656,84
66 – Charges financières	39.954,17	28.926,92
67 – Charges exceptionnelles	52.211,40	41.209,00
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	79.015,79	79.015,49
023 – Virement à la section d'investissement	23.700,00	0,00
TOTAL	4.556.507,61	3.803.021,13

Recettes de fonctionnement

CHAPITRES	PREVISIONS 2023	REALISATIONS 2023
013 – Atténuation de charges	25.400,00	28.689,30
70 – Produits des services, du domaine	535.255,00	600.394,62
74 – Dotations et participations	4.857.311,45	3.855.278,03
75 – Autres produits de gestion courante	42.450,00	37.590,03
77 – Produits exceptionnels	650,00	1.329,52
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	25.511,69	25.511,69
TOTAL	5.486.578,14	4.548.793,19

002 – RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	-930.070,53	-930.070,53
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE		-184.298,47

La répartition de la masse salariale :

Nature des contrats	Nombre d'agents	Nombre d'ETP valorisés et pourvus	Coût total
Titulaires FPT (dont 2 en détachement et 2 en disponibilité)	21,5	17,5	896.337,74
CDI	6	6	833.431,47

Contractuels CDD	20,5	18,5	
Contractuels CDD non permanents	3		
Stagiaires, services civiques			21.561,53
Apprentis			0,00
Cotisations Urssaf			348.421,85
Cotisations caisses retraite			264.685,14
Cotisations Pôle emploi			33.031,70
Cotisations assurances personnel			47.029,50
Cotisations Fonds National SFT			0,00
Cotisations autres organismes sociaux			6.844,94
Cotisations médecine du travail			7.414,52
Autres charges de personnel (chèques déjeuners)			62.936,00
Cotisations FNAL, CDG, CNFPT, CSA			46.026,85
Totaux 2023	45	42	2.567.721,24

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement

CHAPITRES	PREVISIONS 2023	REALISATIONS 2023
16 – Remboursement d'emprunts et dette	2.523.700,00	2.523.612,25
20 – Immobilisations incorporelles	279.050,00	83.586,58
21 – Immobilisations corporelles	600.445,98	302.988,57
23 – Immobilisations en cours	449.407,70	387.251,84
020 – Dépenses imprévues	0,00	0,00
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	25.511,69	25.511,69
041 – Opérations patrimoniales	15.144,00	15.143,31
TOTAL	3.893.259,37	3.338.094,24

Recettes d'investissement

CHAPITRES	PREVISIONS 2023	REALISATIONS 2023
10 – Dotation, fonds divers et réserves	25.280,00	88.258,95
13 – Subventions d'investissement	1.191.958,71	293.632,69
16 – Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
23 – Immobilisations en cours	0,00	0,00
27 – Autres immobilisations financières	166,97	166,97
021 – Virement de la section de fonctionnement	23.700,00	0,00
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	79.015,79	79.015,49
041 – Opérations patrimoniales	15.144,00	15.143,31
TOTAL	1.335.265,47	476.217,41
001 – RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	2.929.347,79	2.929.347,79
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE		67.470,96

AFFECTATION DU RESULTAT

Le Comité Syndical a décidé d'affecter le résultat d'exploitation de – 184.298,47 € au budget 2023 comme suit :

> déficit de fonctionnement reporté (c/002) : 184.298,47 €

> excédent d'investissement reporté (c/001) 67.470,96 €

ETAT DE LA DETTE – ETAT DE TRESORERIE

ETAT DE LA DETTE AU 31/12/23													
												Annuité de l'exercice	
Nature	Organisme prêteur	Date de signature	Date d'émission	Date du premier remboursement	Nominal	Type taux	Taux	Périodicité remboursement	Profil amortissement	Durée amortissement	Capital restant dû au 31/12/2023	Capital	Charges d'intérêts
1641 - Emprunts en euros													
n° 86290823397	Crédit agricole	24/03/2020	02/04/2020	30/06/2020	500 000,00 €	fixe	0,83%	trimestriel	1 échéance constante - intérêts perçus terme échu proportionnel	240 mois	412 466,65	23 612,25	3 545,99
Crédit relais n° 2000000000227845	CCM Pays Wingen Petite Pierre	31/01/2018	31/01/2018	-	2 500 000,00 €	fixe	0,65%	à échéance	-	60 mois	0,00	2 500 000,00	5 416,67

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE 51931 Ligne de trésorerie

Nature	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie	Montant maximum autorisé	Montant des tirages	Montant des remboursements		Encours restant du au 31/12/23
				Intérêts	Remboursement du tirage	
ligne trésorerie Caisse Epargne n° 9622513392A	29/10/2022	900 000,00 €	1 600 000,00 €	19 964,26 €	1 600 000,00 €	0,00 €
ligne trésorerie Caisse Epargne n° 9623513611	28/10/2023	900 000,00 €	500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	400 000,00 €

EPARGNE BRUTE, ENDETTEMENT, PRINCIPAUX RATIOS

Le Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord est un syndicat mixte ne disposant pas de fonds propres ni de recettes fiscales. Son fonctionnement courant est presque exclusivement financé par les cotisations statutaires de ses membres, une dotation de l'Etat et des subventions pour la réalisation de ses projets versées principalement par la Région Grand Est, la Collectivité Européenne d'Alsace, l'Union Européenne, le Département de la Moselle, l'Etat, les communes, les EPCI, les partenaires privés.

Ce fonctionnement engendre le fait que l'épargne brute du SYCOPARC (différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement) est égale au capital de l'annuité de la dette soit à 23.612,25 €.

Le budget statutaire du SYCOPARC n'a pas vocation à intégrer de capacité d'autofinancement autre que celle nécessaire au remboursement de la dette du syndicat.

Le taux d'endettement (Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement) s'élève à 9,07 %.

Le coefficient de rigidité (Dépenses de personnel / Recettes Réelles de fonctionnement) s'élève à 56,45 %. Ce ratio relativement élevé s'explique par le fait que l'ingénierie du SYCOPARC représente une part importante des dépenses de fonctionnement. Cette spécificité est liée aux missions de la structure qui se concrétisent principalement au travers de la mise à disposition de son ingénierie sur le territoire.

LES BUDGETS ANNEXES

Budget annexe de la Maison de l'Eau et de la Rivière

Les opérations propres à l'exercice 2023 dégagent un déficit de fonctionnement de 26.486,79 € et un déficit d'investissement de 2.516,06 €, soit un déficit global de clôture de 29.002,85 €.

En intégrant les résultats comptables reportés des années antérieures (déficit de fonctionnement de 15.076,57 € et déficit d'investissement de 8.850,55 €), le résultat global de clôture s'élève à – 52.929,97 € comprenant un déficit de fonctionnement de 41.563,36 € et un déficit d'investissement de 11.366,61 €.

Il est à préciser que les opérations restant à réaliser au 31 décembre 2023 font apparaître un solde positif de 79.433 € (Agence de l'Eau Rhin Meuse 12.683 € au titre du solde de 2022, 34.500 € au titre de 2023 et Région Grand Est 32.250 € au titre du solde de 2023).

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement

CHAPITRES	PREVISIONS 2023	REALISATIONS 2023
011 – Charges à caractère général	115.828,50	89.341,88
012 – Charges de personnel	303.650,00	295.740,58
65 – Autres charges de gestion courante	900,00	900,00
66 – Charges financières	0,00	0,00
67 – Charges exceptionnelles	0,00	0,00
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	2.145,44	2.145,44
023 – Virement à la section d'investissement	13.002,66	0,00
TOTAL	435.526,60	388.127,90

Recettes de fonctionnement

CHAPITRES	PREVISIONS 2023	REALISATIONS 2023
013 – Atténuation de charges	79.000,00	77.904,11
70 – Produits des services, du domaine	136.680,00	114.842,83
74 – Dotations et participations	228.105,62	164.432,62
75 – Autres produits de gestion courante	5.900,00	3.544,00

Budget annexe de la Conservation des Musées

Le compte administratif 2023 dégage un excédent de fonctionnement de 7.543,83 €.

Compte tenu de la reprise des résultats des années antérieures, à savoir un déficit de fonctionnement de 13.401,08 €, le déficit global de clôture se monte à 5.857,25 €.

Il est à préciser que les opérations restant à réaliser au 31 décembre 2023 font apparaître un solde positif de 8.880,00 € qui correspond au 1^{er} acompte de la Région Grand Est pour l'étude interparcs sur la conservation des musées.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :0

Dépenses de fonctionnement

CHAPITRES	PREVISIONS 2023	REALISATIONS 2023
011 – Charges à caractère général	55.126,53	46.239,93
012 – Charges de personnel	195.900,00	191.155,86
65 – Autres charges de gestion courante	750,00	750,00
TOTAL	251.776,53	238.145,79

Recettes de fonctionnement

CHAPITRES	PREVISIONS 2023	REALISATIONS 2023
013 – Atténuation de charges	0,00	0,00
74 – Dotations et participations	264.877,61	243.697,62
75 – Autres produits de gestion courante	300,00	1.992,00
TOTAL	265.177,61	245.689,62

002 – RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	-13.401,08	-13.401,08
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE		-5.857,25

La répartition de la masse salariale :

Natura des contrats	Nombre d'agents	Nombre d'ETP valorisés	Coût total
Titulaires FPT (charges comprises)	3,5	3,5	214.658,97
Cotisations assurances personnel			5.478,62
Autres charges de personnel (chèques déjeuners)			4.368,00
Totaux 2023	3,5	3,5	224.505,59

AFFECTATION DU RESULTAT

Le Comité Syndical a décidé d'affecter le résultat d'exploitation de -5.857,25 € au budget 2024 comme suit :

> déficit de fonctionnement reporté (c/002) : 5.857,25 €

Budget annexe du Festival du Jazz

Le compte administratif 2023 dégage un déficit de fonctionnement de 30.209,34 €. Compte tenu de la reprise des résultats des années antérieures, à savoir un déficit de fonctionnement de 9.095,20 €, le déficit global de clôture se monte à 39.304,54 €.

Il est à préciser que les opérations restant à réaliser au 31 décembre 2023 font apparaître un solde positif de 57.330,16 € qui correspond à la subvention du FSE pour le projet Fusion jeunesse pour 40.500 € et le reversement de l'association pour 16.830,16 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement

CHAPITRES	PREVISIONS 2023	REALISATIONS 2023
011 – Charges à caractère général	379.754,80	369.798,74
012 – Charges de personnel	135.100,00	132.826,14
67 – Charges financières	600,00	600,00
TOTAL	515.454,80	503.224,88

Recettes de fonctionnement

CHAPITRES	PREVISIONS 2023	REALISATIONS 2023
013 – Atténuation de charges	0,00	0,00
70 – Produits des services, du domaine	172.000,00	211.978,62
74 – Dotations et participations	351.950,00	259.964,92
75 – Autres produits de gestion courante	600,00	1.072,00
TOTAL	524.550,00	473.015,54

002 – RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	-9.095,20	-9.095,20
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE		-39.304,54

La répartition de la masse salariale :

Natura des contrats	Nombre d'agents	Nombre d'ETP valorisés	Coût total
Contractuel FPT et intermittents (charges comprises)	1	1	130.057,55
Cotisations assurances personnel			624,59
Autres charges de personnel (chèques déjeuners)			2.144,00
Totaux 2023	1	1	132.826,14

AFFECTATION DU RESULTAT

Le Comité Syndical a décidé d'affecter le résultat d'exploitation de 39.304,54 € au budget 2024 comme suit :

> déficit de fonctionnement reporté (c/002) : 39.304,54 €

Budget annexe de la Boutique du Parc

Le compte administratif 2023 dégage un excédent de fonctionnement de 12.230,76 €. Compte tenu de la reprise des résultats de l'année antérieure, à savoir un déficit de fonctionnement de -12.756,47€, le déficit global de clôture se monte à 525,71 €.

Il est à préciser que des recettes réalisées en novembre et décembre 2023 pour un montant de 10.644,06 € n'ont pas été prises en compte dans le résultat comptable, elles seront constatées lors de l'arrêté de régie réalisé début 2024.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement

CHAPITRES	PREVISIONS 2023	REALISATIONS 2023
011 – Charges à caractère général	50.000,00	47.939,27
012 – Charges de personnel	10.000,00	9.904,52
TOTAL	60.000,00	57.843,79

Recettes de fonctionnement

CHAPITRES	PREVISIONS 2023	REALISATIONS 2023
70 – Produits des services, du domaine	72.756,47	70.074,55
TOTAL	72.756,47	70.074,55

002 – RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	-12.756,47	-12.756,47
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE		-525,71

Les charges de personnel concernent la personne complémentaire recrutée pour assurer l'accueil de la boutique.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le Comité Syndical a décidé d'affecter le résultat d'exploitation de - 525,71 € au budget 2024 comme suit :
> déficit de fonctionnement reporté (c/002) : 525,71 €

MAISON DE L'EAU ET DE LA RIVIERE
SYCOPARC - MAISON DE L'EAU ET DE LA RIVIERE / COMPTE ADMINISTRATIF 2023

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES - D2

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 32

Nombre de suffrages exprimés : 56

VOTES :

Pour 55

Contre -

Abstentions 1

Date de convocation : 14 février 2024

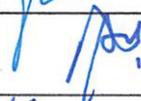
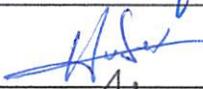
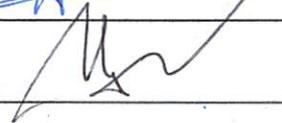
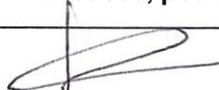
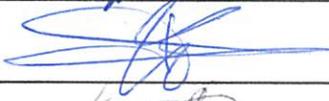
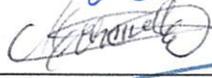
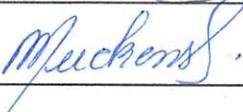
Présenté par Serge WEIL, Vice-Président
 A La Petite Pierre, le 24 février 2024

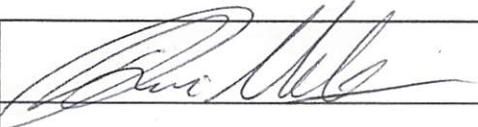
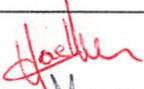
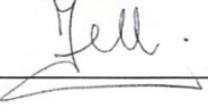


Délibéré par le Comité Syndical, réuni en session ordinaire
 A La Petite Pierre, le 24 février 2024

Les membres du Comité Syndical,

BALL Jean-Claude	
BAUER Aurore	Excusée, pouvoir
BERRON Jean-Claude	
BRASTENHOFER Aude	
BRUPPACHER Frédéric	
BUFFA Jean-Claude	Excusé, pouvoir
DOH Véronique	Excusée, pouvoir
EHRSTEIN Nathalie	
FRAIN Georges-Michel	
FRIEDERICH Cindy	
GLAD Jacqueline	
GUILLIER Anne	Excusée, pouvoir

HELMER Jacques	
HILT Patrice	
HOFFSESS Marc	
HUBER Bernard	
HUBERT Jean-Claude	
KENNEL Guy-Dominique	
KERN Viviane	Excusée, pouvoir
KLIPFEL Christian	
KOCHERT Stéphanie	Excusée, pouvoir
LEDIG Evelyne	
LEHMANN Marie-Paule	
LENHARD Antoine	
MADELEINE Véronique	
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie	
MARCHAL Cédric	
MARMILLOT Dominique	
MICHEL Patrick	
MORQUE Dominique	
MUCKENSTURM Nicole	
MULLER Mathieu	Excusé
PASTOR Sophie	
PETER Christophe	
PFEFFER Jean-Louis	

REICHHELD Patrick	
SANDER Anne	Excusée
SCHMITT André	Excusé, pouvoir
STAATH Freddy	
SUCK David	
WAECHTER Eliane	
WAHL Bertrand	
WALTER Hubert	
WEBER Michaël	sorti de la salle, ne participe pas au vote
WEIL Serge	
WEY Joëlle	Excusée, pouvoir
WINDSTEIN Claude	
ZELLER Huguette	
ZINGRAFF Marc	

Certifié exécutoire par Michaël WEBER, Président du Sycoparc, compte tenu de la transmission en Préfecture le
et de la publication le




SYCOPARC - BUDGET PRINCIPAL / COMPTE ADMINISTRATIF 2023

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES - D2

Nombre de membres en exercice : 49
 Nombre de membres présents : 32
 Nombre de suffrages exprimés : 56

VOTES :

Pour 56
 Contre -
 Abstentions -

Date de convocation : 24 février 2024

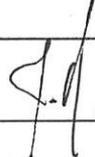
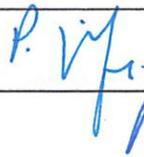
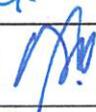
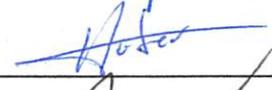
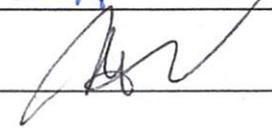
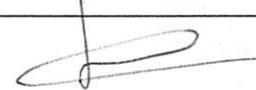
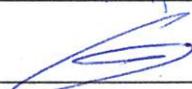
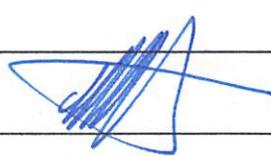
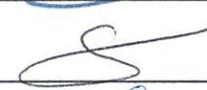
Présenté par Serge WEIL, Vice-président
 A La Petite Pierre, le 24 février 2024

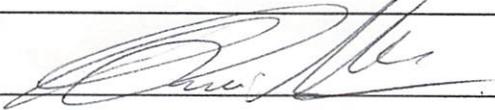
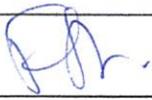
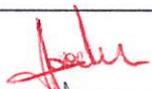
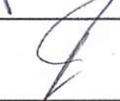
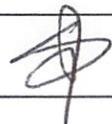
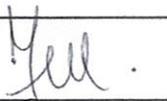


Délibéré par le Comité Syndical, réuni en session ordinaire
 A La Petite Pierre, le 24 février 2024

Les membres du Comité Syndical,

BALL Jean-Claude	
BAUER Aurore	Excusée, pouvoir
BERRON Jean-Claude	
BRASTENHOFER Aude	
BRUPPACHER Frédéric	
BUFFA Jean-Claude	Excusé, pouvoir
DOH Véronique	Excusée, pouvoir
EHRSTEIN Nathalie	
FRAIN Georges-Michel	
FRIEDERICH Cindy	
GLAD Jacqueline	
GUILLIER Anne	Excusée, pouvoir

HELMER Jacques	
HILT Patrice	
HOFFSESS Marc	
HUBER Bernard	
HUBERT Jean-Claude	
KENNEL Guy-Dominique	
KERN Viviane	Excusée, pouvoir
KLIPFEL Christian	
KOCHERT Stéphanie	Excusée, pouvoir
LEDIG Evelyne	
LEHMANN Marie-Paule	
LENHARD Antoine	
MADELEINE Véronique	
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie	
MARCHAL Cédric	
MARMILLOT Dominique	
MICHEL Patrick	
MORQUE Dominique	
MUCKENSTURM Nicole	
MULLER Mathieu	Excusé
PASTOR Sophie	
PETER Christophe	
PFEFFER Jean-Louis	

REICHHELD Patrick	
SANDER Anne	Excusée
SCHMITT André	Excusé, pouvoir
STAATH Freddy	
SUCK David	
WAECHTER Eliane	
WAHL Bertrand	
WALTER Hubert	
WEBER Michaël	sorti de la salle, ne participe pas au vote
WEIL Serge	
WEY Joëlle	Excusée, pouvoir
WINDSTEIN Claude	
ZELLER Huguette	
ZINGRAFF Marc	

Certifié exécutoire par Michaël WEBER, Président du Sycoparc, compte tenu de la transmission en Préfecture le
et de la publication le




SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 24 février 2024

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 14 février 2024
Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présents : 33
Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75
Nombre de voix membres présents : 45
Nombre de voix pouvoirs : 14

Etaients présents : Mmes EHRSTEIN, GLAD, LEDIG, LEHMANN, MARAJO-GUTHMULLER, MUCKENSTURM, PASTOR, WAECHTER,, MM. BALL, BERRON, BRUPPACHER, FRAIN, HELMER, HILT, HOFFSESS, HUBER, HUBERT, KLIPFEL, LENHARDT, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, MORQUE, PETER, PFEFFER, REICHELHED, STAATH, WAHL, WALTER, WEBER, WEIL, WINDSTEIN, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes BAUER, DOH, GUILLIER, KERN, KOCHERT, WEY, MM. BUFFA, SCHMITT.

OBJET : Affectation des résultats du compte administratif 2023 – budget principal

Voix : 59
Pour : 59
Contre : 0
Abstentions : 0

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,
VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,
VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,
VU le compte administratif 2023 du budget principal,
Après que M. le Président se soit retiré,

Décision : Le Comité Syndical :

- constatant que le compte administratif du budget principal du SYCOPARC présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT délibération prise en 2023 sur les résultats 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	2.929.347,79 €		-2.861.876,83 €	67.470,96 €
FONCT	-930.070,53 €		745.772,06 €	-184.298,47 €

- que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, décide d'affecter le résultat comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	-184.298,47 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	-184.298,47 €

Pour extrait conforme

Le Président,



Michaël WEBER